

Référence : C.N.69.2023.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES  
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

CHINE : RATIFICATION D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A ET C <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 8 mars 2023, avec :

Déclaration (Traduction) (Original : chinois)

Conformément aux dispositions de la Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Hong Kong (République populaire de Chine) et à la Loi fondamentale de la Région administrative spéciale de Macao (République populaire de Chine), le Gouvernement de la République populaire de Chine a décidé que les amendements susmentionnés s'appliquent à la Région administrative spéciale de Hong Kong et à la Région administrative spéciale de Macao (République populaire de Chine).

\*\*\*

La Chine ayant fait une déclaration au sujet de l'entrée en vigueur des amendements à l'annexe A, B ou C en vertu du paragraphe 4 de l'article 25 <sup>2</sup>, les amendements susmentionnés aux annexes A et C à la Convention entreront en vigueur pour la Chine le 6 juin 2023 conformément au paragraphe 4 de l'article 22 qui se lit comme suit :

« La proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur d'amendements à l'annexe A, B ou C sont soumises à la même procédure que la proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur d'annexes supplémentaires à la Convention, si ce n'est qu'un amendement à l'annexe A, B ou C n'entre pas en vigueur à l'égard d'une Partie qui a fait une déclaration au sujet des amendements à ces annexes en application du paragraphe 4 de l'article 25, auquel cas l'amendement entre en vigueur pour cette Partie le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt auprès du dépositaire de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation dudit amendement ou d'adhésion à celui-ci. »

Le 14 mars 2023



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.766.2017.TREATIES-XXVII.15 du 18 décembre 2017 (Amendements aux annexes A et C).

<sup>2</sup> Voir notification dépositaire C.N.843.2004.TREATIES-35 du 13 août 2004 (Chine: Ratification).